

Bruxelles, le 25 novembre 2024
(OR. en)

16129/24

JEUN 282
EDUC 442
SOC 864
EMPL 590

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
Objet:	Résolution du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur les résultats du 10 ^e cycle du dialogue de l'Union européenne en faveur de la jeunesse

Les délégations trouveront en annexe la résolution visée en objet, approuvée par le Conseil "Éducation, jeunesse, culture et sport" lors de sa session des 25 et 26 novembre 2024.

Résolution du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur les résultats du 10^e cycle du dialogue de l'Union européenne en faveur de la jeunesse

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE ET LES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS DES ÉTATS MEMBRES, RÉUNIS AU SEIN DU CONSEIL,

RAPPELANT ce qui suit:

1. La présente résolution s'appuie sur la résolution relative à la stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse 2019-2027¹, y compris ses annexes 1 (dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse) et 3 (objectifs pour la jeunesse européenne), sur la résolution établissant des lignes directrices pour la gouvernance du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse² et sur les résultats des cycles de travail précédents du dialogue. La stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse 2019-2027 encourage une plus grande participation des jeunes aux processus décisionnels et souligne qu'il importe de dialoguer avec des jeunes issus de milieux divers.
2. Le dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse est un mécanisme participatif destiné aux jeunes de l'Union européenne et, le cas échéant, d'autres pays européens. Il constitue un cadre de réflexion commune et continue, de dialogue direct et de consultations sur les priorités, la mise en œuvre et le suivi de la coopération au niveau de l'UE dans le domaine de la jeunesse entre les jeunes et leurs organisations représentatives, les responsables politiques ainsi que les chercheurs. Le dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse permet d'établir un partenariat permanent dans la gouvernance de ces processus aux niveaux local, régional, national et européen.

¹ Résolution du Conseil de l'Union européenne et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur un cadre pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse: la stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse 2019-2027 (JO C 456 du 18.12.2018).

² Résolution du Conseil et des représentants des États membres réunis au sein du Conseil établissant des lignes directrices pour la gouvernance du dialogue de l'Union européenne en faveur de la jeunesse - Stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse 2019-2027 (JO C 189 du 5.6.2019).

3. Le 10^e cycle du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse a été mené par le trio de présidences espagnole, belge et hongroise, qui a mis l'accent sur l'objectif pour la jeunesse européenne n° 3, relatif aux sociétés inclusives, sous la devise "NOUS AVONS BESOIN DE LA JEUNESSE".
4. L'objectif de la présente résolution est de faire en sorte que les résultats du 10^e cycle du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse soient reconnus et suivis par les parties prenantes concernées aux niveaux local, régional, national et de l'UE, afin d'assurer la qualité et la continuité de la mise en œuvre du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse et de ses résultats, y compris le suivi, le retour d'informations, la communication et l'évaluation. La résolution vise également à renforcer la transparence du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse et à fournir un retour d'informations sur les travaux réalisés dans le cadre du 10^e cycle et des cycles précédents.
5. Le 10^e cycle du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse a été coordonné, au niveau européen, par le groupe de pilotage européen. Ses résultats se fondent sur les conférences européennes de la jeunesse organisées par le trio de présidences, ainsi que sur le retour d'informations fourni par les jeunes lors de consultations et d'événements à tous les niveaux.
6. Lors des consultations et de la phase de mise en œuvre, un éventail varié et innovant d'approches qualitatives et quantitatives a été intégré, y compris des enquêtes, des dialogues en ligne et hors ligne pour la jeunesse (tels que des dialogues stratégiques avec les commissaires), des ateliers, des recherches-actions participatives, des tables rondes et des activités ciblées visant à faire participer divers groupes de jeunes, y compris les jeunes moins favorisés.

CONSCIENT DE CE QUI SUIT:

7. Le dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse repose sur l'appropriation partagée par les groupes de travail nationaux, qui en assurent la direction, sous la coordination des conseils nationaux de la jeunesse, le cas échéant. Cela permet à une variété de jeunes de participer au dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse et met en relation différents acteurs nationaux, régionaux et locaux avec le processus.

8. Les organisations internationales non gouvernementales de la jeunesse (OINGJ) apportent de toute l'Europe un large éventail de points de vue au dialogue stratégique, et garantissent des contributions de qualité, telles que des informations pertinentes, afin de contribuer à la dimension transnationale du processus du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse.
9. Le 10^e cycle du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse a été guidé par les principes d'une coopération constructive entre les trois présidences de l'UE concernées, leurs conseils nationaux de la jeunesse respectifs, la Commission européenne et le Forum européen de la jeunesse. Au cours de ce 10^e cycle, un aspect essentiel de la conduite du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse a été, par exemple, la coprésidence des réunions du groupe de pilotage européen exercée par les conseils nationaux de la jeunesse de la présidence.
10. Au cours du 10^e cycle du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse, les actions proposées dans la communication de la Commission sur l'héritage de l'Année européenne de la jeunesse 2022³ ainsi que les éclairages issus du rapport de la Commission sur l'évaluation intermédiaire de la stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse 2019-2027 ont contribué aux efforts déployés au niveau de l'UE pour promouvoir l'engagement et la participation des jeunes.

CONSIDÉRANT CE QUI SUIVIT:

11. Les jeunes et les organisations de jeunesse ont participé de manière constructive à toutes les phases du cycle (préparation, mise en œuvre, suivi et évaluation) et à toutes ses activités.
12. Le trio de présidences du 10^e cycle du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse a élaboré un cadre écologique et éthique du cycle⁴ afin de tenir compte des dimensions environnementale, sociale et économique de la durabilité et de rendre le processus plus significatif pour les jeunes et les décideurs.

³ Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des Régions relative à l'Année européenne de la jeunesse 2022 [COM(2024) 1 final].

⁴ Verstappen, L., Green and ethical framework for events during the Belgian EU Presidency in the field of youth (Cadre écologique et éthique pour les événements organisés au cours de la présidence belge de l'UE dans le domaine de la jeunesse). 2023. Dépôt n° D/2023/3241/441.

NOTANT CE QUI SUIT:

13. Le trio de présidences a décidé de se concentrer sur le sous-objectif 3 relatif à l'accès aux systèmes d'éducation, le sous-objectif 4 relatif aux capacités des éducateurs, et le sous-objectif 6 relatif à l'aide sociale dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif européen pour la jeunesse n° 3. Afin de soutenir la mise en œuvre des priorités, le sous-objectif 2 relatif au renforcement de la portée de l'information, et le sous-objectif 7 relatif à la participation aux processus décisionnels ont servi de base méthodologique.
14. La présidence espagnole a mis l'accent sur la prise en compte de la jeunesse dans les processus décisionnels, en stimulant la mise en œuvre d'une évaluation de l'UE du point de vue des jeunes destinée à intégrer la perspective des jeunes dans l'analyse d'impact des politiques publiques, ce qui garantira également la confiance des jeunes dans les institutions européennes. L'accent a également été mis sur le bien-être mental des jeunes⁵.
15. Sur la base des priorités du trio de présidences et des résultats des consultations nationales au cours de la phase de consultation du 10^e cycle, la présidence belge a mis l'accent sur six thèmes relatifs à des sociétés inclusives, à savoir: 1) les obstacles structurels, 2) le rôle de l'information, 3) la santé et le bien-être mental, 4) les environnements d'apprentissage formel inclusifs, 5) les environnements d'apprentissage non formel et informel inclusifs, et 6) la remise en cause des attitudes et des cultures discriminatoires. Six recommandations et 34 mesures de mise en œuvre possibles sont ressorties des discussions menées au sein des groupes de travail de la conférence de l'Union européenne en faveur de la jeunesse organisée par la Belgique en mars 2024, couvrant ces six thèmes relatifs à des sociétés inclusives. Ces résultats figurent aux points 26 et 46 ainsi qu'à l'annexe III des conclusions du Conseil sur des sociétés inclusives pour la jeunesse⁶.

⁵ Conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres sur une approche globale de la santé mentale des jeunes dans l'Union européenne (JO C, C/2023/1337).

⁶ Conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur des sociétés inclusives pour la jeunesse (JO C, C/2024/3808, 27.6.2024).

16. La présidence hongroise s'est efforcée de promouvoir des solutions qui aident les jeunes moins favorisés et vivant dans les zones rurales et éloignées à prospérer au niveau local. Une attention particulière a également été accordée aux expériences tirées du 10^e cycle afin de mieux réfléchir aux problèmes rencontrés et de recenser de nouvelles possibilités de développement dans le cadre du processus du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse.

CONSTATENT CE QUI SUIVIT:

17. Les participants à la conférence de l'UE en faveur de la jeunesse à Budapest ont souligné qu'au cours des dix derniers cycles, le dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse a recueilli efficacement les contributions des jeunes pour orienter l'élaboration de politiques et favoriser l'inclusion et la diversité en permettant la mise en réseau, la coopération intersectorielle et internationale et l'échange de bonnes pratiques entre les parties prenantes dans l'ensemble de l'UE, ainsi qu'au sein des pays candidats et des pays voisins. Sa structure bien établie et son financement stable ont renforcé la participation des jeunes et des organisations de jeunesse à l'élaboration des politiques. L'évaluation du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse⁷ indique que celui-ci s'est révélé très efficace pour toucher les jeunes moins favorisés, mais devrait viser à toucher davantage de jeunes sans emploi qui ne suivent ni études ni formation (NEET) et de jeunes issus de zones rurales et reculées afin d'assurer une meilleure représentation.

⁷ Moxon, D., avec le soutien de Bárta, O., Evaluation of participant inclusion levels within the EU Youth Dialogue [Évaluation des degrés d'inclusion des participants dans le cadre du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse], Partenariat pour la jeunesse entre l'UE et le Conseil de l'Europe, Strasbourg, mars 2023.

18. Les participants à la conférence de l'UE en faveur de la jeunesse à Budapest ont en outre souligné que l'incidence du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse sur les conclusions du Conseil est perceptible, mais qu'il est possible de la renforcer encore, éventuellement au-delà de la politique de la jeunesse⁸. Cela nécessite un meilleur suivi de la visibilité, des mécanismes de suivi et une prise en compte des questions relatives aux jeunes. Il est nécessaire d'aligner les thèmes de dialogue sur les programmes d'action européens et de permettre aux jeunes de définir les sujets. Une diffusion accrue des résultats du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse, un retour d'informations plus clair et une plus grande visibilité peuvent favoriser la responsabilité et la transparence ainsi que renforcer la confiance dans la prise de décisions politiques. Une meilleure préparation des délégués de la jeunesse, une continuité des cycles et un dialogue renforcé entre les délégués de la jeunesse et les représentants nationaux pourraient également permettre d'améliorer encore les conférences de l'UE en faveur de la jeunesse.

INVITENT LA COMMISSION EUROPÉENNE, CONFORMÉMENT AU PRINCIPE DE
SUBSIDIARITÉ, À:

19. renforcer le dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse en augmentant sa visibilité et sa portée, afin d'y associer des organisations de jeunesse variées et plus nombreuses, des parties prenantes et des jeunes moins favorisés, en améliorant l'information et la communication en lien avec le processus, par exemple au moyen de matériels d'information concernant le dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse, en contribuant aux orientations, aux bases de données globales des politiques pertinentes et aux bonnes pratiques, et en mettant au point un éventuel futur cadre pouvant favoriser la continuité entre les cycles du dialogue ainsi que des plans de communication et des rapports cohérents et globaux;
20. stimuler le recours au dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse en tant qu'instrument permettant de prendre en compte les questions relatives aux jeunes en favorisant des liens plus étroits avec le programme de travail de la Commission et en étudiant des moyens de relier celui-ci à l'évaluation d'impact du point de vue des jeunes au niveau européen;

⁸ Báрта O., Moxon D. (2024). EUYD10 EU Youth Conference in Budapest, Hungary. Final Conference Report [10^e cycle du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse à Budapest, en Hongrie. Rapport final de la conférence]. DOI: 10.5281/zenodo.13836827.

INVITENT LES ÉTATS MEMBRES ET LA COMMISSION EUROPÉENNE,
CONFORMÉMENT AU PRINCIPE DE SUBSIDIARITÉ ET DANS LEURS DOMAINES DE
COMPÉTENCE RESPECTIFS, À:

21. prendre en considération les résultats du 10^e cycle du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse, y compris les recommandations formulées par les jeunes figurant à l'annexe I; continuer de mettre au point et de soutenir des processus visant à partager les recommandations issues du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse avec les parties prenantes concernées à tous les niveaux;
22. renforcer et améliorer le processus du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse en tenant compte des meilleures pratiques issues du 10^e cycle du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse et des principes qui ont guidé sa mise en œuvre réussie et, lorsque cela est possible, en les appliquant;
23. continuer de soutenir et de consolider le rôle des conseils nationaux de la jeunesse et des groupes de travail nationaux ainsi que leur détermination à mener à bien le processus du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse dans les États membres et reconnaître leur importance en ce qui concerne la portée et la diversité des perspectives;
24. promouvoir la visibilité du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse dans les événements aux niveaux local, régional, national et de l'UE, ainsi que promouvoir la participation des jeunes aux processus décisionnels à tous les niveaux; appuyer et renforcer la coopération entre le groupe de pilotage européen, les groupes de travail nationaux, le Forum européen de la jeunesse, les conseils nationaux de la jeunesse et les OINGJ, ainsi que les autres parties prenantes, selon qu'il conviendra;
25. favoriser une communication d'informations et des outils de communication adaptés aux jeunes et faciliter le recours à des ressources permettant de faire participer des groupes de jeunes variés et plus nombreux issus de différents milieux et groupes sociaux ainsi que d'organisations de jeunesse à tous les niveaux afin de contribuer à continuer d'atteindre les objectifs fixés pour le processus du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse dans la stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse 2019-2027;

26. assurer une approche plus durable, plus globale et plus stratégique de la communication liée au dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse, ainsi que la disponibilité d'informations pertinentes et adaptées aux jeunes et, le cas échéant, fournir un appui supplémentaire aux groupes de travail nationaux. Il pourrait s'agir, par exemple, de l'élaboration conjointe d'une stratégie et d'un manuel de communication sous la direction du groupe de pilotage européen en vue d'accroître la visibilité et la transparence du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse en y associant des organisations de jeunesse aux niveaux européen, national, régional et local, le cas échéant;
27. renforcer la mémoire institutionnelle à long terme et la continuité entre les cycles du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse (par exemple, en mettant au point une structure permanente qui pourrait constituer un éventuel secrétariat du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse ainsi qu'une liste de contrôle à l'appui de la préparation et des travaux des futurs trios de présidences). Pour cela, il convient de favoriser une coordination et des échanges réguliers menés par les jeunes, bénéficiant d'un soutien adéquat du trio de présidences, de la dernière présidence du trio précédent, de la première présidence du trio suivant, de la Commission et, le cas échéant, du Forum européen de la jeunesse;
28. fournir un retour d'informations régulier aux jeunes et aux organisations de jeunesse quant au processus du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse, à ses résultats et à son suivi afin de garantir un dialogue constructif et la participation des jeunes à tous les niveaux;
29. prendre en considération les résultats des précédents cycles du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse lors de la planification et de la mise en œuvre des cycles suivants et intensifier les efforts en matière d'évaluation et de suivi afin de favoriser un examen systématique des recommandations formulées par les jeunes ainsi que leur suivi en vue de promouvoir un environnement plus compréhensif, plus inclusif et plus réactif pour l'élaboration des politiques en faveur de la jeunesse;
30. appuyer le processus d'élargissement, examiner les moyens de renforcer le dialogue avec les jeunes de pays candidats et de pays candidats potentiels, le cas échéant;

ET PRENNENT EN OUTRE NOTE DE CE QUI SUIT:

31. Le thème prioritaire général du prochain trio de présidences (Pologne, Danemark et Chypre) est l'objectif européen pour la jeunesse n° 1: Connecter l'UE avec la jeunesse.

RECOMMANDATIONS CONJOINTES DU 10^E CYCLE DU DIALOGUE DE L'UE EN
FAVEUR DE LA JEUNESSE

"NOUS AVONS BESOIN DE LA JEUNESSE"

Les idées et les opinions des jeunes partagées lors des conférences européennes de la jeunesse en octobre 2023 à Alicante, en mars 2024 à Gand et en septembre 2024 à Budapest étaient axées sur l'objectif européen pour la jeunesse n° 3, intitulé "Sociétés inclusives", sous la devise "NOUS AVONS BESOIN DE LA JEUNESSE". Les recommandations se penchent sur le processus qui a commencé avec la présidence espagnole, s'est poursuivi avec la présidence belge, et s'est terminé avec la présidence hongroise.

La conférence européenne de la jeunesse qui s'est tenue à Alicante du 2 au 4 octobre 2023 a abordé les obstacles, les structures de soutien, les changements nécessaires dans le domaine de l'inclusion ainsi que les contributions du domaine de la jeunesse.

Principales conclusions de la conférence, qui ont été des sujets pertinents tout au long du 10^e cycle:

- manque de diversité, de connexions et de ressources dans les domaines de l'éducation, des soins de santé, des infrastructures, du logement ou de l'information, ce qui met en évidence la fracture numérique. Dans le même temps, reconnaissance insuffisante des compétences acquises, en particulier dans le cadre de l'apprentissage non formel et d'activités de renforcement des capacités;
- nécessité d'intégrer la politique de la jeunesse, de garantir la participation active des jeunes à tous les stades de l'élaboration des politiques, en mettant l'accent sur une politique de la jeunesse qui soit intersectorielle, fondée sur des données probantes et cogérée par les jeunes eux-mêmes;
- nécessité d'accorder une reconnaissance aux professionnels du domaine de la jeunesse, en particulier ceux qui travaillent avec des groupes diversifiés de jeunes, en mettant l'accent sur l'inclusion et l'intersectionnalité, appuyées par une écoute active, l'instauration d'un climat de confiance et la création d'espaces sûrs pour la participation des jeunes;

- en outre, les participants ont suggéré des mesures visant à améliorer l'accessibilité des programmes de mobilité de l'UE ainsi que des mesures de mise en œuvre telles que les conseils consultatifs pour l'égalité et l'inclusion, le test jeunesse de l'UE, la sensibilisation des jeunes en milieu rural, le soutien continu aux conseils nationaux de la jeunesse et une interaction accrue entre les jeunes et les décideurs de l'UE.

La conférence de l'UE en faveur de la jeunesse, qui s'est tenue à Gand du 2 au 5 mars 2024, visait à jeter les bases solides d'une action politique et a débouché sur six recommandations et 34 mesures d'exécution sur l'avenir de l'inclusion en Europe, adressées aux États membres et à la Commission européenne:

- mieux soutenir les jeunes en situation de pauvreté et d'exclusion financière dans leur transition vers l'autonomie et la sécurité financières en prenant des mesures visant à promouvoir des logements abordables, à améliorer l'accès à un travail et à un emploi de qualité, à lever les obstacles à la mobilité et à assurer l'éducation financière des jeunes;
- assurer l'accès des jeunes à des soins de santé et à des systèmes d'aide en faveur de la santé mentale qui soient de qualité, abordables, adaptés aux jeunes et personnalisés, et créer des environnements sûrs et ouverts permettant aux jeunes de s'exprimer librement et de développer leurs connaissances sur la santé et le bien-être mental;
- promouvoir l'éducation et l'animation socio-éducative et investir dans ces domaines afin de: rendre les environnements d'apprentissage plus accessibles et plus inclusifs pour les jeunes moins favorisés; en les adaptant aux besoins des jeunes; et en renforçant les collaborations entre l'enseignement formel, l'enseignement non formel et l'apprentissage informel, ainsi que d'autres secteurs;

- accroître le financement, le renforcement des capacités et d'autres formes de soutien afin que les éducateurs puissent participer à l'apprentissage tout au long de la vie en ce qui concerne l'inclusion des jeunes moins favorisés; en tirant parti de la diversité parmi les jeunes; en créant des espaces sûrs pour le partage et l'apprentissage avec et par des jeunes de milieux différents; ainsi que des approches d'enseignement et d'apprentissage centrées sur les jeunes et personnalisées;
- améliorer la capacité des personnes travaillant avec et pour les jeunes à diffuser efficacement des informations adaptées aux jeunes afin de rendre accessibles les informations sur leurs droits et possibilités. En outre, renforcer l'éducation aux médias et à l'information des jeunes afin qu'ils puissent reconnaître les informations fiables et naviguer entre les informations en toute sécurité;
- mettre en place des politiques qui démantèlent les discriminations systématiques, les préjugés inconscients, les attitudes hostiles et qui encouragent l'apprentissage continu sur la diversité sous toutes ses formes ainsi que le désapprentissage des préjugés. Ces politiques devraient être élaborées conjointement avec des jeunes disposant d'expériences vécues pertinentes dans tous les domaines.

Lors de la conférence européenne de la jeunesse, qui s'est tenue à Budapest du 7 au 10 septembre 2024, les jeunes ont proposé de rendre les zones rurales et reculées plus dynamiques et plus attrayantes pour les jeunes en mettant l'accent sur les éléments suivants:

- favoriser une participation et une mobilisation significatives des jeunes, tout en encourageant des communautés rurales solidaires, en luttant contre les préjugés, en encourageant la coopération intergénérationnelle et en mettant en place un dialogue accessible et des espaces communs;
- améliorer l'accès à des infrastructures adaptées, y compris la connectivité internet, les transports, l'énergie propre et les services de santé;

- sensibiliser aux parcours alternatifs en matière d'emploi tels que le travail à distance et les pratiques agricoles innovantes, tout en soutenant l'entrepreneuriat rural par le mentorat, la transformation numérique et les incitations financières;
- promouvoir des initiatives telles que les échanges de jeunes entre zones urbaines et rurales et les possibilités d'apprentissage et aider les animateurs socio-éducatifs mobiles à élargir les expériences et les compétences des jeunes ruraux;
- améliorer l'accès aux services et aux ressources en matière de santé mentale en encourageant l'action locale, en sensibilisant aux financements disponibles et en encourageant le dialogue sur le bien-être mental dans les zones rurales.

Ces recommandations n'imposent aucune exigence formelle en ce qui concerne les politiques nationales en faveur de la jeunesse. Elles peuvent toutefois servir de source d'inspiration pour les États membres.

Références:

Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des Régions relative à l'Année européenne de la jeunesse 2022, COM(2024) 1 final.

Décision (UE) 2021/2316 du Parlement européen et du Conseil du 22 décembre 2021 relative à l'Année européenne de la jeunesse (2022) (JO L 462 du 28.12.2021, p. 1).

Résolution du Conseil et des représentants des États membres réunis au sein du Conseil établissant des lignes directrices pour la gouvernance du dialogue de l'Union européenne en faveur de la jeunesse - Stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse 2019-2027 (JO C 189 du 5.6.2019, p. 1).

Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des Régions sur l'évaluation intermédiaire de la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse 2019-2027, COM(2024) 162 final.

Commission européenne, Flash Eurobaromètre 502: Rapport "Jeunesse et démocratie dans le cadre de l'Année européenne de la jeunesse". 2022, ISBN 978-92-76-51265-3.

Avis d'initiative du CESE: Renforcer l'accompagnement du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse au moyen de lignes directrices en matière de suivi et de transparence, SOC/795-EESC-2024.

Moxon, D., supported by Bárta. O., Evaluation of participant inclusion levels within the EU Youth Dialogue, EU-CoE Youth Partnership, Strasbourg, Mars 2023.

Moxon, D., et Bárta, O., Desktop Analysis of the Outcomes of EU Youth Dialogue Cycles 1-10. Zenodo, août 2024.

Verstappen, L., Green and ethical framework for events during the Belgian EU Presidency in the field of youth. 2023. Dépôt n° D/2023/3241/441.